



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

INFO RAPIDE

Destinataires :

- . Bureau national
- . Fédérations
- . URI
- . UD
- . Secrétaires confédéraux

N° 2 du 15 Janvier 2015

Compte Personnel de Formation (CPF)

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le Compte Personnel de Formation est entré en vigueur. Il est le résultat d'une volonté de la CFDT d'attacher un droit à la formation à chaque personne. Les salariés et demandeurs d'emploi disposent désormais d'un nouveau droit qui les accompagnera tout au long de leur carrière.

L'enjeu pour la CFDT est maintenant de faire connaître le CPF aux salariés et demandeurs d'emploi. Pour aider les équipes CFDT dans cette action, vous trouverez un premier outil de communication dans l'espace adhérent. Un mode d'emploi (quatre pages) sera également bientôt disponible et la base documentation du kit SPP actualisée avec diverses fiches.

La CFDT doit relever le défi de démontrer que son engagement à négocier de nouveaux droits pour les salariés est effectif, et doit inciter, accompagner ces derniers à créer leur compte CPF sur le site www.moncompteformation.gouv.fr.

Lien pour accéder :

<http://interne.cfdt.fr/detail.do?noArticle=48643&idRubrique=7784&idSite=3926>